

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE
Marché de Noël
2023/PM/134

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE,

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 610-5 du Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Madame CANITROT Laurence de l'association
« Carbone Plus »,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement
pendant le « Marché de Noël » du Dimanche 03 Décembre 2023,

ARRETONS

Article 1: - La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue
Jean Jaurès, place des Halles et Place de la République (partie située entre le n°2
et le n°6), le dimanche 03 Décembre 2023 de 5 h 30 à 20 h 00.

Article 2: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Carbone
- Madame La Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Chef de Service de Police municipale,
- Madame CANITROT Laurence de l'association « Carbone Plus »,

Carbone,
Le 10 Octobre 2023

LE MAIRE,
Denis TURREL*



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente
notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de
Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.*